

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 1/2018  
12 janvier 2018

### **Le Collège de la Concurrence de l'ABC autorise l'acquisition du groupe Rietje par D'Ieteren**

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a autorisé le 11 janvier 2018 l'acquisition de sociétés du groupe Rietje par D'Ieteren SA.

La concentration porte sur les garages Rietje à Kapellen et Zwijndrecht, distributeurs Audi, Volkswagen et Skoda, et le carrossier multi-marques à Kapellen.

La concentration a été appréciée eu égard principalement à des marchés d'entretien et de réparation pour les véhicules des marques distribuées par les garages qui font l'objet de l'acquisition.

Le Collège a jugé, eu égard notamment aux positions de marchés de distributeurs agréés indépendants et d'autres distributeurs indépendants, que la concentration n'entrave pas la concurrence de manière significative sur ces marchés.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen  
Président  
Tel. +32 (2) 277 73 74  
Courriel : [jacques.steenbergen@bma-abc.be](mailto:jacques.steenbergen@bma-abc.be)  
Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).